

Décret n° 2012-1304 du 26/11/12 modifiant la nomenclature des installations classées (rectificatif)

(JO n° 292 du 15 décembre 2012)

NOR : DEVP1224418Z

Rectificatif au Journal officiel du 28 novembre 2012, édition électronique, texte n° 15, et édition papier, pages 18646 et 18647, à l'annexe, rubriques modifiées, rétablir le tableau ainsi qu'il suit, en ce qui concerne le n° 2160 :

A. Nomenclature des installations classées			
N°	DÉSIGNATION DE LA RUBRIQUE	A, E, D, S, C (1)	RAYON (2)
2160	Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tente ou structure gonflable.		
	1. Silos plats :		
	a) Si le volume total de stockage est supérieur à 15 000 m ³	E	
	b) Si le volume total de stockage est supérieur à 5 000 m ³ , mais inférieur ou égal à 15 000 m ³	DC	

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/decret-ndeg-2012-1304-261112-modifiant-nomenclature-installations-classees-0>